

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) :

DEL 2020_066

L'an deux mil vingt, le 21 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent, pouvoir à AIMON Céline
DIDIER Emilien, pouvoir à ZAPATA Laurie
FLEURIAULT Elvire, pouvoir à LECULLIER Lysiane
THIBAULT Evelyne, pouvoir à ROUXEL Patricia

Date de convocation :
Le 15 juillet 2020
Date d'affichage :
Le 15 juillet 2020

Excusé(e)s : HIPEAU Gaëlle
Absent(e)s :
Secrétaire de séance : LECULLIER Lysiane

Fait à Aigondigné,
Le 21 juillet 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_066 : FINANCES

Objet : Validation de l'AVP liaison Babelottes

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de valider l'avant-projet sommaire de la liaison entre le lotissement IAA et la rue des Babelottes.

Pour ce faire, la commune et le SIVOM avaient délibéré en mars pour que ce dernier rétrocède la voie existante et le parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **D'ADOPTER l'avant-projet sommaire de la liaison des Babelottes**
- **D'APPROUVER le plan de financement suivant :**

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Travaux	125 009 €	Autofinancement Subvention	125 009 €
Total	125 009 €	Total	125 009 €

- **D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter les subventions possibles sur ce dossier (Agence de l'eau, CAP79, Ademe)**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à lancer la procédure de marché à procédure adaptée**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout acte afférant à cet aménagement**



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.